



Notice explicative du projet N°6.11

Etude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation sur la Communauté de communes du Pays de Verneuil par le SETOM

Fiche- dispositif N°6 : développement des services à la population dans une perspective de développement durable

Comité de Programmation du 26 mars 2012

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ **Contexte :**

Le projet d'étude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation émane des élus de la Communauté de communes du Pays de Verneuil-sur-Avre. Ces derniers souhaitent, en effet, étudier les possibilités de valorisation énergétique de la biomasse.

Suite à une première étude menée par le Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton sur la valorisation de la biomasse ligneuse (paille, bois-buche ou encore plaquettes forestières), les élus ont voulu explorer également le domaine de la méthanisation. Cette autre technique de valorisation de la biomasse, qui agit par fermentation de matières organiques contenues principalement dans les décharges ou les stations d'épuration, semble plus facile à déployer sur le territoire. En effet, pour cette technique, les déchets préexistent et il s'agit de les collecter et de les centraliser dans une unité de méthanisation, tandis que pour la valorisation de la biomasse ligneuse, les bois sont d'abord à aller chercher dans les massifs forestiers avant de les transporter vers des plates-formes de stockage pour pouvoir les valoriser.

La Communauté de communes du Pays de Verneuil s'est tournée vers les ingénieurs du SETOM pour l'accompagner dans ce projet et celui-ci a pris à sa charge le portage de l'étude.

L'étude de faisabilité devra mettre en évidence si la chaleur produite par l'unité de méthanisation sera injectée dans un réseau de chaleur desservant des bâtiments vernoliens ou si elle sera exploitée par une industrie ou encore transformée en électricité.

A terme, il s'agit de produire de l'énergie à partir de biogaz (chaleur ou électricité) ainsi qu'éventuellement une matière fertilisante de bonne qualité utilisable en agriculture (digestat).

➤ **Objectifs du projet :**

- Mettre en place une étude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation en concertation avec la Communauté de communes du Pays de Verneuil
- Préciser les possibilités de valorisation des déchets fermentescibles et des déchets organiques (déchets agricoles, agro-industriels et des collectivités locales) par méthanisation
- Lancer une dynamique pour les autres collectivités en devenant une vitrine en terme de production d'énergie renouvelable

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

- Les industries ou les habitants des bâtiments qui seraient reliés au réseau de chaleur ou les consommateurs locaux d'électricité (si cogénération)

➤ **Contenu :**

L'étude s'articule en 3 phases principales. Chacune de ces phases permettra de préciser la faisabilité du projet. Les points étudiés seront les suivants :

Phase 1 : Une analyse globale des potentialités et des contraintes du territoire pour la réalisation du projet

- Déterminer le gisement de déchets
- Définir une zone potentielle d'implantation de l'unité de méthanisation appropriée
- Etudier les possibilités de valorisation du biogaz et du digestat
- Définir des scénarii de développement de l'unité de méthanisation

Phase 2 : Une analyse approfondie d'un scénario

- Dimensionner l'unité de méthanisation selon le scénario retenu par la collectivité
- Déterminer la valorisation agronomique du digestat du scénario retenu par la collectivité
- Préciser la chaîne logistique depuis la collecte des intrants jusqu'au retour à la terre des digestats
- Déterminer l'intérêt environnemental du scénario retenu (bilan des émissions de gaz à effet de serre et substitution d'énergies fossiles)
- Préciser le cadre réglementaire du scénario choisi et les possibilités de montages juridiques

Phase 3 : Un modèle économique

- Déterminer les recettes et charges d'exploitation et réaliser un bilan économique de l'unité de méthanisation

Un comité de pilotage sera constitué. Il aura classiquement pour mission de préciser la méthode de travail avec le prestataire retenu lors du lancement de l'étude. Puis il choisira un scénario d'unité de méthanisation. Enfin, il validera les livrables lors d'une réunion de restitution finale.

➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Décembre 2012 : rédaction du cahier des charges de l'étude de faisabilité
- Janvier 2012 : lancement des consultations et analyse des offres
- Février 2012 : mandatement du prestataire et réunion de lancement de l'étude
- Avril 2012 : réunion du comité de pilotage pour retenir un scénario de création d'une unité de méthanisation
- Mai 2012 : rendu définitif de l'étude

2. Localisation de l'opération

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- Etude menée à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de Verneuil
- Organisation de quelques réunions au siège du SETOM de l'Eure

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

- Communauté de communes du Pays de Verneuil

II. EVALUATION DU PROJET

➤ Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :

1. Nombre d'acteurs locaux contactés dans le cadre de l'étude, notamment pour estimer le gisement de déchets exploitables en méthanisation (entreprises et collectivités) : 20
2. Nombre de réunions de concertation pendant le déroulement de l'étude : 3

➤ Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :

1. Nombre de domaines explicités par l'étude : 10 (Cf. § Contenu)

➤ Critères de notation

Partenariat/Concertation :

Le projet d'étude a été co-construit par le SETOM et la Communauté de communes du Pays de Verneuil-sur-Avre. Les deux acteurs ont défini les besoins de l'étude en concertation.

Le partenariat initié pour ce projet entre le SETOM et la Communauté de communes du Pays de Verneuil devrait se poursuivre durant la phase de construction de l'unité de méthanisation.

Caractère pilote/Innovation :

Les unités de méthanisation sont encore rares en France. Ce projet est très innovant car les techniques de valorisation énergétique des déchets sont en évolution permanente pour faire face à la raréfaction des énergies fossiles.

Une fois réalisée, cette unité de méthanisation pourrait donc être un site pilote dans le domaine de la valorisation des digestats.

Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?*

Les élus de la Communauté de communes du Pays de Verneuil-sur-Avre avec l'aide des ingénieurs du SETOM de l'Eure

- *Comment ?*

Par le biais d'une veille sur la méthanisation et de la valorisation des digestats

- *A quelle échelle ?*

Veille à l'échelle européenne surtout

- *Un document a-t-il été réalisé ?*

Oui, les attentes des commanditaires ont été précisées lors de la rédaction du cahier des charges de l'étude.

Social :

La production locale d'énergie à partir des ressources émanant du territoire contribue à stabiliser le prix de l'énergie et donc à limiter, dans une certaine mesure, la précarité énergétique.

L'ensemble des habitants de la Communauté de communes du Pays de Verneuil sera informé du projet via le site internet et le bulletin intercommunal.

Ecologie/Environnement :

Le projet vise à accroître la valorisation de ce qui était considéré jusqu'à présent comme des déchets en vue de produire de l'énergie renouvelable.

Le projet permettra une diminution des émissions de gaz à effet de serre et une substitution d'énergies fossiles. Il contribuera ainsi à diminuer la dépendance énergétique du territoire.

Economie :

Si rentabilité économique du projet est vérifiée, ce dernier engendrera des créations d'emplois pour assurer le fonctionnement et l'entretien de l'unité de méthanisation. Les entreprises de travaux publics seront également sollicitées pour la construction de la structure.

III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT en €
Prestation : Etude de faisabilité pour une unité de méthanisation sur la CCPV	13 200,00
Coût prévisionnel du projet	13 200,00

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autres (commune, PNR, EPCI...)	
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	
Autofinancement	5 940,00
Emprunt	
Sous-total contrepartie nationale	5 940,00
Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER	7 260,00
Sous-total financements publics	13 200,00

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés	
Sous-total financeurs privés	0,00

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Sous-total recettes prévisionnelles	0,00

TOTAL = coût général du projet	13 200,00
---------------------------------------	------------------